

Préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie

Date proposée pour la séance de la commission :

Lundi 28 novembre 2022 à 19 heures

Salle Léman, Chemin du Montoly 1

Municipale responsable : Mme Christine Girod

Gland, le 21 novembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La situation énergétique est fortement impactée par la situation géopolitique européenne. Des hausses de prix conséquentes, notamment pour le gaz et l'électricité, ont été annoncées à la fin de l'été ; d'éventuelles pénuries, principalement d'électricité, pourraient survenir dès cet hiver. Si les pénuries persistent, celles-ci pourraient mener à des situations de contingentement de gaz et à des délestages d'électricité (soient des coupures de quelques heures, annoncées au préalable).

Le présent préavis demande un crédit pour l'achat d'un groupe électrogène pour le maintien des serveurs informatiques sis à l'Administration Communale, ainsi que pour la mise en place de trois **points de rencontre d'urgence** (PRU). Le maintien des serveurs informatiques s'inscrit dans le **plan de continuité des activités** (PCA). Le déploiement de PRU et la mise en place de PCA font partie d'un ensemble de missions données aux communes par le Conseil d'Etat et coordonnées par l'Etat-Major Cantonal de Conduite dans le cadre de la situation énergétique.

Etant donné que l'achat d'un groupe électrogène constitue un investissement d'une valeur inférieure à CHF 50'000.-, et que les autres dépenses induites par la mise en place des PRU sont des dépenses de fonctionnement, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2023. Ce budget est soumis au Conseil communal conjointement (préavis municipal n° 32 relatif au budget de l'exercice 2023), conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013.

Bases légales

La mise en place d'un point de rencontre d'urgence (PRU) découle d'une mesure anticipative de gestion de crise décidée par l'Etat-major cantonal de conduite sur mandat du Conseil d'Etat, suite à sa décision du 24 août 2022 qui donne mission au CEMCC de prendre toutes les mesures préparatoires à la gestion de crise Panne/Pénurie d'électricité.

Selon la Loi sur la protection de la population (LProP), le Conseil d'Etat exerce la haute surveillance en matière de protection de la population et sur le respect des décisions dans le domaine par les autorités d'exécution, dont les partenaires de la protection (art. 2 LProP). Il peut ainsi émettre des prescriptions, notamment dans les cas de catastrophes naturelles ou anthropiques, afflux de personnes en quête de protection, épidémie et épizootie, graves pénuries dans l'approvisionnement de la population et autres risques particuliers impliquant la prise de mesures d'urgence (art. 3 LProP). Les administrations communales sont des partenaires de la protection de la population (art. 5 LProP).

Situation d'approvisionnement

En cas de pénurie de l'électricité, l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL), sur mandat de la Confédération, peut exécuter les mesures ordonnées par le Conseil Fédéral. Cette situation se rapproche de la situation causée par la pandémie de COVID-19 : elle définit quatre phases partant de la sensibilisation à l'interdiction d'utiliser certains équipements, puis jusqu'au contingentement des gros consommateurs. La phase 4 prévoit des coupures de délestage de certaines zones de desserte¹.

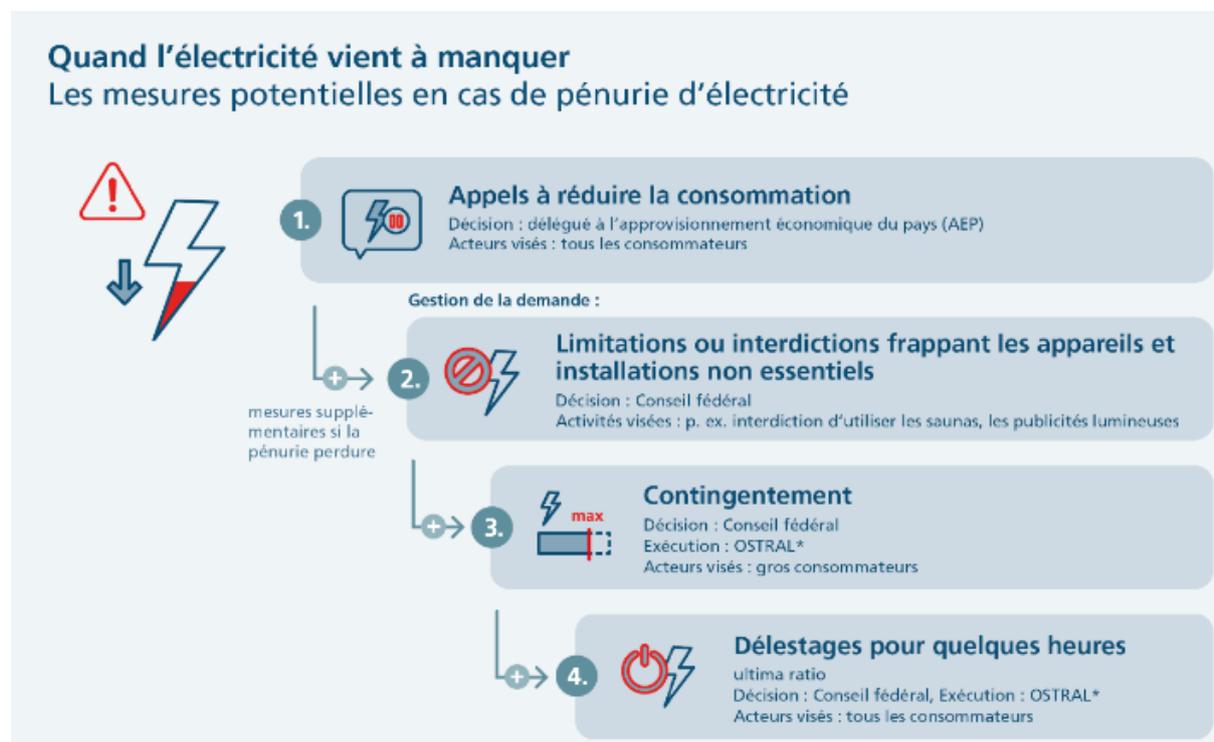


Figure 1. Les étapes du plan OSTRAL (<https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/energie/elektrizitaet.html>)

Points de rencontre d'urgence

Une séance d'information à l'intention des exécutifs du district, organisée par la Préfecture, a eu lieu le 12 octobre. Celle-ci visait à informer les exécutifs de la situation actuelle et demandait aux communes d'anticiper l'éventualité de délestages (phase 4 du plan OSTRAL). L'Etat-Major Cantonal de Conduite a notamment donné la mission aux communes d'organiser des **Points de Rassemblement d'Urgence** (PRU). Ces PRU doivent pouvoir accueillir la population lors des délestages, pour y trouver de l'information et de l'aide. La population y trouvera également de la chaleur et suffisamment d'électricité pour charger des petits appareils.

Parmi les missions principales données aux communes, l'on trouve l'installation d'un PRU par tranche de 5'000 habitants. Chacun de ces points doit offrir les prestations suivantes :

- Prestations administratives de base ;
- Communication vers la population et vers le Canton ;
- Moyens d'urgence en matière financière ;
- Prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable ;
- Transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

En termes d'équipement, l'espace prévu pour accueillir la population doit être suffisamment grand pour être divisé en pôles d'activité et être accessible par tout un chacun. Les installations provisoires (tentes) sont proscrites, un local maçonné, secouru en énergie (électricité), éclairé et chauffé devra être mis à disposition.

¹ https://www.youtube.com/watch?v=WAV0UcmK2g4&feature=emb_logo

Enfin, les PRU doivent disposer des équipements suivants :

- Signalisation uniforme PRU ;
- Equipement de gestion pour les autorités (accueil de la cellule de crise communale) ;
- Moyens d'éclairage ;
- Réserve de carburant ;
- Kit de premier secours ;
- Station Polycom (fournies par le Canton).

De plus amples informations sur les PRU sont disponibles sur le site www.vd.ch/penurie et sur la check-list des PRU en annexe de ce préavis.

Groupe électrogène pour garantir l'alimentation des serveurs de l'Administration

Les incertitudes liées à l'approvisionnement énergétique de l'administration ont poussé l'Office informatique à envisager des mesures permettant de garantir les services minimaux à fournir par l'infrastructure dont elle est en charge.

La salle des serveurs sise dans les sous-sols du bâtiment de la Grand'Rue dispose de batteries de secours dimensionnées pour suppléer l'absence de courant électrique pendant 15 à 30 minutes : un laps de temps qui permet aux serveurs de fermer tous les fichiers ouverts et applications métiers, avant de s'éteindre proprement. Cette procédure permet de répondre au risque de coupure de courant imprévue et de courte durée, en garantissant l'intégrité des données traitées par l'Administration, mais pas à des ruptures d'approvisionnement électrique de plusieurs heures, annoncées ou pas.

Le cœur de l'infrastructure informatique, constitué de serveurs d'application, de données et de sauvegardes, doit impérativement fonctionner 24/7. Des interruptions électriques régulières, telles celles inhérentes aux délestages, seraient très critiques, principalement pour la raison suivante : les serveurs sont conçus par les fabricants pour fonctionner en continu, sans interruption. Des périodes de délestage subies augmenteraient fortement le risque de panne au redémarrage des systèmes, ce qui couperait l'Administration de toute application métier. En conséquence, il faut assurer l'alimentation électrique des serveurs de l'administration, sans interruption.

Parmi les variantes analysées par l'Office informatique, seule l'acquisition d'un groupe électrogène répond à cette exigence. Il est prévu que le groupe soit raccordé au tableau électrique de la salle des serveurs par l'intermédiaire d'un autocommutateur, permettant d'enclencher automatiquement la génératrice et ainsi, d'alimenter le cœur de l'infrastructure en cas de coupure de l'arrivée de courant du bâtiment. De plus, ce groupe électrogène est dimensionné pour alimenter cinq environnements de travail à installer dans les sous-sols de la Grand'Rue, permettant aux services de l'Administration d'assurer des prestations essentielles.

Pour des raisons techniques et afin d'assurer la continuité de l'alimentation des serveurs, ce groupe électrogène doit être indépendant de celui demandé pour le PRU de la Grand'Rue.

DESCRIPTIF DU PROJET

Choix des sites

Plusieurs sites ont été envisagés. Sur la base de considérations en lien avec la facilité de chauffage, l'état de l'isolation thermique et leurs accessibilités, trois sites ont été retenus :

- La Salle Communale du bâtiment de la Grand'Rue 38 ;
- La salle de gymnastique du collège des Perrerets ;
- La salle de gymnastique du collège de Mauverney A.

Ces trois sites disposent d'une bonne accessibilité et sont répartis au Sud et au Nord de la Ville. Les serveurs informatiques situés à l'administration communale seront également alimentés par un groupement électrogène en cas de délestage. L'accès aux serveurs locaux sera alors possible pour les employés communaux.

Equipements nécessaires

Il n'est pas possible techniquement de raccorder les chaudières en place, ni de faire fonctionner les ventilations ou l'éclairage des bâtiments en les raccordant directement à un générateur d'électricité autonome ; les puissances absorbées seraient trop importantes.

Pour cette raison, le chauffage et l'électrification des PRU sera assuré par des chauffages indirects au mazout et des groupes électrogènes. Les éclairages et la recharge de petits appareils (par USB) seront assurés par les groupes électrogènes cités ci-dessus ; ces derniers seront dimensionnés en conséquence. Les équipements prévus par salle sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

N° 1 - Grand Rue 38	N° 2 = Salle de gymnastique des Perrerets (ancienne)	N° 3 = Salle de gymnastique de Mauverney A
1 chauffage à mazout 1 gaine de soufflage 6 spots (chantier + grand public) 4 radiateurs soufflants 230V 1 réservoir à mazout 1 générateur 100 KVA Câblage divers 400 V et 230 V Bloc prise USB et 230 V + tableaux divers	2 chauffages à mazout 2 gaines de soufflage 10 spots (chantier + grand public) 6 radiateurs soufflants 230V 1 réservoir à mazout 1 générateur 100 KVA Câblage divers 400 V et 230 V Bloc prise USB et 230 V + tableaux divers	1 chauffage à mazout 1 gaine de soufflage 10 spots (chantier + grand public) 6 radiateurs soufflants 230V 1 réservoir à mazout + pompe et tuyaux 1 générateur 100 KVA Câblage divers 400 V et 230 V Bloc prise USB et 230 V + tableaux divers

Infrastructure informatique
1 groupe électrogène AJ10 de 10 [kVA] 1 autocommutateur 1 liaison électrique vers le tableau électrique

PLANNING

Les communes ont pour mission de communiquer à leur préfecture les coordonnées de leurs points de rencontre d'urgence au 16 décembre 2022. Le déploiement des PRU doit être opérationnel dès l'entrée dans la phase 3 du plan OSTRAL dite de contingentement, et pour toute la durée de l'hiver.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet répond à une urgence en lien avec la situation énergétique, en accord avec les missions données aux communes par le Conseil d'Etat. Les trois piliers du développement durable sont intégrés au mieux dans le projet.

Economique :

Dans la mesure du possible, les entreprises de la Région seront sollicitées.

Social :

Les PRU sont essentiels pour protéger la population vulnérable et permettre l'appel aux services d'urgence. Leur déploiement permet de rassurer les personnes et de garantir un endroit chauffé et accueillant, tout en répondant aux questions de la population. La protection de la population est au cœur du projet.

Environnement :

L'utilisation de générateurs à énergie fossile va à l'encontre de la politique énergétique et climatique de la Ville de Gland. Le contexte d'urgence ne permet cependant pas de recourir à une solution moins polluante. En parallèle, la Ville de Gland déploie des mesures d'économies d'énergie conséquentes pour éviter d'arriver à des délestages. En parallèle, la Municipalité continuera son engagement envers la transition énergétique en visant un approvisionnement pour l'électricité 100% renouvelable d'ici 2050, en accord avec les objectifs de la Société à 2000 Watts.

COÛT DES TRAVAUX

Le montant des coûts de location et d'achat de matériel pour l'approvisionnement en électricité et de chaleur, ainsi que pour l'achat d'un groupe électrogène d'urgence pour les serveurs informatiques sont basés sur des offres réelles. Ces montants prennent en compte une situation d'urgence et de grande ampleur. Ces montants comportent des frais fixes, dont l'achat d'un groupe électrogène d'urgence pour les serveurs informatiques et un acompte de réservation de 30% pour l'approvisionnement en chaleur et électricité des PRU, mais également une part variable conditionnée à la situation de crise et sa durée.

Locations et achat de matériel pour l'approvisionnement en chaleur et électricité des PRU

Location

Chauffages à mazout	26'300.-
Générateurs 100 KVA	48'200.-
Lumières de chantier	19'600.-
Sous-total TTC location	CHF 94'100.-

Achat

Radiateurs soufflants et lumières grand public	2'000.-
Rallonges 400 V et 230 V + tableaux électriques	2'000.-
Prises USB et 230 V "population"	1'500.-
Clôtures mobiles	3'000.-
Mazout (600 heures à 1.70/litre)	41'000.-
Sous-total TTC achats	CHF 49'500.00

Résumé des coûts de location et d'achat pour l'approvisionnement en chaleur et électricité des PRU

Location matériel	94'000.-
Achat	49'500.-
Sous-total TTC approvisionnement chaleur et électricité des PRU	CHF 143'500.-

Coûts additionnels

Signalisation uniforme PRU	1'400.00
Equipement des collaborateurs	4'400.00
Stocks divers	4'200.00
Sous-total coûts additionnels	CHF 10'000.00

Achat d'un groupe électrogène d'urgence pour les serveurs informatiques

Groupe électrogène 10 KVA	14'600.-
Dispositif de commutation automatique	2'400.-
Modification du câblage électrique du bâtiment	15'000.-
Divers et imprévus (environ 8%)	2'000.-
Total TTC pour le secours des serveurs informatique	CHF 34'000.-

Total général

Approvisionnement en chaleur et électricité des PRU	143'500.-
Coûts additionnels	10'000.-
Secours des serveurs informatique	34'000.-
Divers et imprévus (8%)	15'000.-
Total général TTC	CHF 202'500.-

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accepter le préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à mettre en place les mesures d'urgence et les dépenses qui en découlent ;
- III. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 202'500.- ;
- IV. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévus au budget 2023 CHF 3'333'500.-

Amendements au budget 2023 selon préavis n° 33 CHF 202'500.-

Excédent de charges selon budget

et amendements au budget 2023 selon préavis n° 33 CHF 3'536'000.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



La Secrétaire adjointe :



A. Lokaj

Annexes : - situation financière de la Commune

Crédit d'investissement

Préavis n° : 33/2022 Montant : CHF (TTC) 202'500.00

Préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de trois points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
Charges de fonctionnement additionnelles				202'500.00
Total annuel des charges				<u>202'500.00</u>
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				103'261.65
Endettement à ce jour	31.12.2020	31.12.2021	17.11.2022	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'100'274.84	7'643'354.40	2'094'542.57	
Passifs transitoires	6'225'016.36	4'375'313.40	2'313'022.43	
Emprunts à court et long terme	54'535'000.00	75'475'000.00	83'430'000.00	
Total endettement au bilan	62'860'291.20	87'493'667.80	87'837'565.00	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)				90'322'549.74
Travaux facturés et payés à ce jour				-47'715'292.34
Total engagements hors bilan				<u>42'607'257.40</u>
Total endettement brut				130'444'822.40
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				3'999'004.84
Débiteurs et comptes courants à ce jour				19'389'373.23
Placements du patrimoine financier à ce jour				26'000'175.64
Actifs transitoires à ce jour				763'048.41
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'408'294.89
Solde disponible à ce jour				<u>103'011'812.96</u>
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Néant				
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				<u>0.00</u>
				<u>103'011'812.96</u>